

**LANCEMENT DU PRIX
SHIREEN-ABU-AKLEH**

**Pour le courage et l'engagement
des femmes journalistes**

FIJ / UPF

Union internationale de la presse francophone
73, rue de Clichy, 75009 Paris - Tél : + 33 (0) 1 47 70 02 80 - sg@presse-francophone.org



Table des matières

I. PRESENTATION de l'UPF et de la FIJ	4
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS	5
III. OBJECTIFS	6
IV. RÉSULTATS ATTENDUS	6
V. BÉNÉFICIAIRES	7
VI. ÉLIGIBILITÉ	
.....	
..... 7	
VII. SÉLECTION7
VIII. RÉCOMPENSE	8
IX. DURÉE	
.....	
..... 8	
X.	
CALENDRIER.....8
.....8	



Shireen Abu Akleh, 03.04.1971-11.05.2022



I. PRÉSENTATION DE LA FIJ

Créée à Paris le 13 juin 1926, à l'initiative de Georges Bourdon, du Syndicat des journalistes français, la Fédération internationale des journalistes regroupe alors une poignée de syndicats dans le monde. Elle est basée sur la solidarité et l'entraide entre journalistes du monde entier.

La **FIJ** est aujourd'hui la plus grande organisation de journalistes au monde, représentant 600'000 journalistes et professionnels des médias de 187 syndicats et associations provenant de 146 pays.

La **FIJ** s'exprime au nom des journalistes au sein des Nations Unies (UNESCO, Organisation internationale du travail, Conseil des droits de l'Homme...) et du mouvement syndical.

Elle promeut l'action internationale pour défendre la liberté de la presse et la justice sociale par le biais de syndicats de journalistes forts, libres et indépendants.

La Charte d'éthique mondiale pour les journalistes professionnels, adoptée en 2019 à Tunis, est un guide pour toutes et tous.

La **FIJ** dynamise le respect de la sécurité et de la liberté d'informer et d'être Informé.

Elle promeut un projet de Convention internationale contre l'impunité des assassins de journalistes et leurs commanditaires.

Elle organise une réponse collective aux agressions multiples et soutient les syndicats de journalistes dans leur lutte pour l'égalité entre femmes et hommes, pour des salaires équitables et des conditions de travail décentes.

Elle s'oppose à toute forme de discrimination et condamne l'utilisation des médias à des fins de propagande.

PRÉSENTATION DE L'UPF

L'Union internationale de la presse francophone (UPF) est la plus ancienne association francophone de journalistes reconnue par les organisations internationales (ONU, UNESCO...).

L'UPF est née le 13 mai 1950, sous l'appellation d'origine d'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF), sous l'impulsion de journalistes français et canadiens. D'emblée, **l'UPF** s'est employée à développer ses relations dans le monde, tout



d'abord en direction de collègues belges puis suisses, avant d'étendre son réseau à l'Afrique et au reste du monde francophone.

La particularité de l'UPF est de promouvoir et développer sa mission autour de la notion de francophonie. Elle est de ce fait le précurseur d'un mouvement, d'abord associatif, qui s'institutionnalise vingt ans plus tard par la création, en 1970 à Niamey, au Niger, du « premier organisme inter-gouvernemental de la francophonie », l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Ce n'est qu'en 1986 à Versailles qu'une conférence des chefs d'Etat allait donner lieu au lancement du cadre institutionnalisé qui deviendra plus tard un sommet, réuni tous les deux ans sous l'égide d'une organisation créée à cet effet, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

L'UPF est une organisation internationale non-gouvernementale (OING) reconnue par de grandes organisations internationales, telles l'ONU, l'UNESCO et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Elle regroupe un large réseau de journalistes, responsables et éditeurs de la presse écrite et audiovisuelle, répartis dans une cinquantaine de pays des cinq continents.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La sécurité des journalistes est l'une des conditions *sine qua non*, avec la liberté d'expression, de l'exercice de leur métier. Cependant, dans le monde entier, les questions liées à la sécurité des journalistes connaissent une dégradation importante, au point de toucher à leur intégrité physique.

Cette réalité est encore plus présente en ce qui concerne les femmes journalistes, qui font l'objet d'attaques verbales, de discours de haine, d'agressions sur les réseaux sociaux, mais aussi d'agressions physiques – de viols, voire de meurtres.

Nombre de nos consœurs féminines risquent ainsi leur vie pour réaliser leurs reportages et continuer à exercer leur métier. C'est une réalité tragique et déchirante que de nombreuses femmes journalistes ont été tuées dans l'exercice de leur métier – ou bien à cause de leur métier. Voici juste quelques noms de femmes qui, tout en provenant de contextes divers, ont en commun le fait d'être tombées pour la simple raison d'avoir exercé avec honnêteté leur métier de journaliste : **Shireen Abu Akleh, Anna Politkovskaïa, Ghislaine Dupont, Daphné Caruana Galizia...**

Le courage et le dévouement de ces femmes journalistes, qui ont choisi les terrains et les sujets les plus périlleux pour informer le public, ne devraient jamais être oubliés. Il est



important de reconnaître leurs mérites et de condamner les actes de violence dont elles ont été victimes. Ceci est indispensable afin de continuer à défendre la liberté de la presse pour tous.

III. OBJECTIFS

Ainsi, de nombreuses femmes journalistes ont été victimes d'attentats – ou peuvent le devenir – en raison de leur travail courageux et de leur engagement en faveur de la vérité. Ces attaques sont des violations graves de la liberté de la presse et mettent en danger la sécurité des journalistes du monde entier. Il est essentiel de reconnaître et de condamner ces actes de violence, et de continuer à défendre la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, quel que soit leur genre.

Dans ce contexte alarmant, l'Union internationale de la presse francophone (UPF) et la Fédération internationale des journalistes (FIJ) ont décidé de créer ensemble un Prix annuel « Shireen-Abu-Akleh », qui récompensera le courage et l'engagement des femmes journalistes partout dans le monde.

Shireen Abu Akleh était une grande reporter palestino-américaine qui a travaillé pendant 25 ans pour Al Jazeera. Elle a été reconnue pour son travail journalistique courageux et son engagement en faveur de la vérité. Sa contribution au journalisme a été précieuse et elle a laissé une marque incontestable dans ce domaine.

Shireen Abu Akleh a été tuée le 11 mai 2022 à Jénine, dans un camp de réfugiés palestiniens, en réalisant un reportage en direct. Elle arborait tous les insignes nécessaires pour un travail sur le terrain : un gilet pare-balles avec l'inscription PRESS et un casque. Une balle tirée par un soldat israélien dans la nuque, juste en dessous de son casque de protection, lui a été fatale.

L'instauration de ce prix est d'autant plus importante que, le 27 octobre 2023, son mémorial et la rue portant son nom, à l'entrée du camp de réfugiés à Jénine, sur le lieu même où elle était tombée, ont été détruits par l'armée israélienne.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

Des cas similaires à celui de Shireen sont malheureusement fréquents : des journalistes, en particulier des femmes, sont victimes de violences ou de menaces en raison de leur travail.



Elles sont régulièrement prises pour cibles pour avoir rapporté sur des sujets sensibles, des conflits politiques ou des violations des droits de l'Homme. **Il est donc crucial de reconnaître le danger auquel les femmes journalistes sont soumises et de condamner ces attaques contre la liberté de la presse.** En même temps, il est important de manifester notre soutien à des consœurs qui sont, aujourd'hui même, exposées à des risques similaires.

V. BÉNÉFICIAIRES

Femmes journalistes, photographes, JRI (journalistes reporters images) au bénéfice d'une carte de presse professionnelle reconnue dans leur pays d'origine.

VI. ÉLIGIBILITÉ

Le Prix Shireen-Abu-Akleh récompense le travail des femmes journalistes indépendamment de leur pays d'origine, d'exercice et de leur langue de travail. Tous les supports (journal ou magazine papier, TV, radio, web, reportage audio, vidéo, multimédia...) sont concernés. Il n'y a pas de limitation dans le temps de l'action qui a donné lieu à la nomination.

VII. SÉLECTION

La sélection est opérée sur la base d'une candidature formulée par la journaliste elle-même, par un consortium ou média où elle travaille ou sur la base d'une proposition formulée par un tiers.

Pour être prise en compte, la candidature doit être accompagnée d'une description précise des actions qui ont donné lieu à la présentation.

La sélection est effectuée en deux temps (présélection en septembre 2024, sélection en octobre 2024, et ainsi de suite pour les années suivantes) par un comité de sélection composé de neuf personnes en tout, dont un.e représentant.e des organisations suivantes :

- l'UPF
- la FIJ
- l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie)
- l'UNESCO



- 5 journalistes, hommes ou femmes, représentants éminents de la profession (liste à préciser)

Entre ces deux étapes, un complément d'informations pourra être demandé aux candidates présélectionnées.

VIII. RÉCOMPENSE

Ce prix bénéficie d'une enveloppe financière de 5000 euros qui sera remise à la gagnante.

Le comité de sélection s'attribue la liberté de répartir le prix à égalité entre deux lauréates dans le cas où deux candidatures arriveraient ex-aequo.

La remise du prix aura lieu en décembre 2024 à Paris, à l'occasion d'une soirée dédiée ouverte au grand public.

IX. DURÉE

Le Prix Shireen-Abu-Akleh sera décerné chaque année et ce, pour une durée indéterminée.

X. CALENDRIER

1^{er} juillet 2024 – lancement de l'appel aux candidatures ;

15 octobre 2024 – date limite pour le dépôt des candidatures ;

15 octobre 2024 - 15 novembre 2024 – instruction par le jury ;

10 décembre 2024 – remise du Prix Shireen-Abu-Akleh à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Homme.

Les nominations doivent être envoyées par courriel en anglais ou français à:

Fédération internationale des journalistes: ifj@ifj.org

Union internationale de la presse francophone: sg@presse-francophone.org